

SCI Michel THOMAS

De: g.guella [g.guella@gerloge.fr]
Envoyé: jeudi 25 avril 2019 17:10
À: 'Thibault THOMAS 34 9'
Cc: f.aubry
Objet: RE: SCI Michel THOMAS : apurement charges année 2016

Bonjour M. THOMAS,

Les éléments que vous nous avez transmis sont relatifs à l'ASL.

Monsieur AUBRY vous prépare actuellement les éléments de réponses, afin de vous donner entière satisfaction, et reviens vers vous dès demain.

Bien Cordialement,

Gisèle GUELLA
Responsable Gérance
Cabinet GERLOGE
Attention nouvelle adresse :
9 RUE LA BRUYERE – 75009 PARIS
Tél : 01.42.27.27.82.
Email : g.guella@gerloge.fr

De : Thibault THOMAS 34 9 [<mailto:thibault.thomas34@neuf.fr>]
Envoyé : jeudi 18 avril 2019 19:23
À : s.boulan
Cc : gilles.beguin; g.guella
Objet : RE: SCI Michel THOMAS : apurement charges année 2016

Chère Madame,

Les factures des prestataires étaient clairement demandées; la demande a bien été comprise.

La régularisation de charges pour le **remplacement blocs de secours** ne nous a pas été fournie donc le solde à 0 n'est pas justifié.

Veuillez nous adresser les 'charges de copropriété' avec nature des charges 'remplir blocs de secours' déduction des appels et solde de régularisation.

Concernant '**reprise becquet terrasse**', veuillez trouver en pièce jointe :

- 'écart reprise becquets' TVA 85,93 et non 86,20
montant charges 515,60 et non 517,18
montant des honoraires sur la base de 5% HT serait de 79,20 et non 84,32

Concernant '**txv nettoyage sous grilles**', veuillez trouver en pièce jointe :

- 'écart 'txv nettoyage sous grilles' TVA 360 (facture SP n° 161000073) et non 196,36 (relevé général des dépenses txv nettoyage sous grilles)
TVA 117,18 et non 66,45 (charges copropriété txv nettoyage sous grilles 20/07/2017)

Merci de nous renseigner sur ces écarts.

Cordialement

Th. THOMAS

De : s.boulan [<mailto:s.boulan@gerloge.fr>]
Envoyé : jeudi 18 avril 2019 14:44
À : thibault.thomas34@neuf.fr
Cc : g.guella; gilles.beguin
Objet : RE: SCI Michel THOMAS : apurement charges année 2016

Cher Monsieur,

Nous vous adressons la copie des appels de fonds et des relevés de dépenses pour chaque travaux énumérés dans votre mail ci-dessous.

Comme vous pourrez le constater les TVA y sont mentionnées.

Mais peut-être avons-nous mal compris votre demande.

C'est pourquoi nous vous adressons également les factures des prestataires pour chaque compte travaux.

En espérant avoir répondu à votre demande.

Mme BOULAN Sylvia
Responsable Comptable
Cabinet GERLOGE



CABINET GERLOGE

De : g.guella
Envoyé : jeudi 18 avril 2019 09:46
À : s.boulan
Objet : TR: SCI Michel THOMAS : apurement charges année 2016
Importance : Haute

Bien Cordialement,

Gisèle GUELLA
Responsable Gérance
Cabinet GERLOGE
Attention nouvelle adresse :
9 RUE LA BRUYERE – 75009 PARIS
Tél : 01.42.27.27.82.
Email : g.guella@gerloge.fr

De : Thibault THOMAS 34 9 [<mailto:thibault.thomas34@neuf.fr>]
Envoyé : jeudi 18 avril 2019 09:36
À : g.guella

Cc : gilles.beguin

Objet : SCI Michel THOMAS : apurement charges année 2016

Importance : Haute

Chère Madame,

Notre Cabinet comptable nous demande d'apurer le compte de charges année 2016 en nos livres.

Vous voudrez bien nous fournir **par retour aujourd'hui les justificatifs demandés.**

L'absence de ventilation des taux de TVA dans les documents transmis par le Cabinet Gerloge justifie notre demande.

AGO du 03/07/2017 :

- sixième résolution : facture DUBERNARD de montant 2.103,38 € et régularisation appels de charges pour justifier solde à 0
- septième résolution : facture SIEREC de montant 1.584 € et justificatif calcul TVA 86,20 € sur 'charges de copropriété' en date du 20/07/2017
- huitième résolution : facture SIEREC de montant 3.649,80 € et régularisation appels de charges pour justifier le solde
- neuvième résolution : facture SPN de montant 2.268,00 € et régularisation de charges pour justifier le solde

AGO du 04/07/2018 :

- relevé général des dépenses charges courantes période 01/01/2017 à 31/12/2017

Cordialement

Th. THOMAS